

Envoyé en préfecture le 18/05/2026

Reçu en préfecture le 18/05/2026

Publié le 18 MAI 2026

ID : 026-212601439-20260507-2026\_39BIS-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
de LE GRAND-SERRE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT DE LA  
DROME**

**Séance du 07 mai 2026**

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	
En exercice	15
Présents	14
Pouvoirs	01
Votants	15
Pour	15
Contre	00
Abstentions	00

*Date de la convocation*  
**30/04/2026**

L'an deux mille vingt-six -----  
le 07 mai à 19h00-----

le Conseil Municipal de cette Commune,  
régulièrement convoqué, s'est réuni, en session  
ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M.  
ORLOWSKI François, Maire.

**Présents :** AGERON Jérémy, BERNARD Daniel,  
CHAMPAVERE Aurélian, CHAUMONT-  
DUCHEMIN Valérie, CLUZEL Virginie, FÉRÈRE  
Dominique, FONTAINE Laurent, GROS Anne-Line,  
LAVAL Fabrice, MONZON Morgane, ORLOWSKI  
François, PERUCCA Odile, POPELARD Elodie,  
RICHAUD Florian

**Absent excusé :** CHERON Aurélie

**Pouvoir :** CHERON Aurélie à GROS Anne-Line

**Secrétaire de séance :** MONZON Morgane

**N° 2026-39 Bis**

**OBJET : Liste des membres de la Commission Communale des Impôts Directs**

Vu l'article 1650 du code général des impôts portant création d'une Commission  
Communale des Impôts Directs,

Considérant que, pour les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est  
composée du Maire ou d'un adjoint délégué présidant la commission, ainsi que de 6  
commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

M. le Maire explique à l'Assemblée que suite aux élections municipales la Commission  
Communale des Impôts Directs doit être renouvelée. La durée du mandat des membres de  
la commission est la même que celle du mandat du Conseil Municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale. Elle a  
notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications  
d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par  
l'administration fiscale.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur départemental des  
finances publiques dans un délai de deux mois à compter de l'installation de l'organe  
délibérant de la commune et est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre  
double, proposée sur délibération du Conseil Municipal.

Envoyé en préfecture le 18/05/2026

Reçu en préfecture le 18/05/2026

Publié le 18 MAI 2026



ID : 026-212601439-20260507-2026\_39BIS-DE

La liste de contribuables proposés est la suivante :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
GENTHON Agnès	BERNARD Daniel
BANCEL Jean-Noël	GIRAUD Alain
ROUX Noëlle	ARESTEN Brigitte
GIRAUD Roland	CETTIER Roland
GELIBERT Jeanine	CETTIER Nicolas
ROSTAING Marc	GUILLOT Philippe
DUMOULIN Patrick	FÉRÈRE Dominique
MILAN Hélène	PERUCCA Odile
LOMBARDI FLOREA Mirella	FONTAINE Laurent
AGERON Jérémy	CHAMPAVERE Aurélian
MAINFROY Laurent	LAVAL Fabrice
MURGEAT Laurent	GROS Anne-Line

**Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- approuve la liste des commissaires à proposer au directeur départemental des finances publiques,
- autorise M. le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de GRENOBLE – 2, Place de Verdun-BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. En application du décret n°2018-251 du 6 avril 2018, la saisine de la juridiction pourra également se faire via l'application « Télérecours citoyens » figurant sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus par les conseillers municipaux présents.**

**Pour extrait certifié conforme.**

**Fait à Le Grand-Serre,  
le 18 mai 2026**

**Le Maire,  
François ORLOWSKI**

